

## Résumé du document GEF/ME/C.39/4

## Évaluation de la priorité stratégique « adaptation »

## Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné les documents Évaluation de la priorité stratégique « adaptation » (GEF/ME/C.39/4) et Réponse de la direction à l'évaluation de la priorité stratégique « adaptation » (GEF/ME/C.39/5), le Conseil prie le Secrétariat de faire en sorte que la résistance et l'adaptation aux chocs climatiques continuent d'être prises en compte systématiquement dans les domaines d'intervention du FEM afin de réduire les risques d'impact de la modification du climat sur le portefeuille, et le charge de rendre compte des mesures prises et des progrès accomplis à sa réunion de novembre 2012.

Le Conseil prie le Secrétariat de continuer à s'occuper de la mise en œuvre de la priorité stratégique « adaptation » en la dotant des fonds suffisants pour pouvoir tirer des enseignements des projets du portefeuille. Il charge le Bureau de l'évaluation, le Groupe consultatif pour la science et la technologie et le Groupe d'étude sur l'adaptation de définir les modalités d'évaluation des projets d'adaptation au changement climatique pour tirer les enseignements des résultats et des impacts des projets.

## RESUME ANALYTIQUE

- 1. Lors de sa réunion de novembre 2008, le Conseil a chargé le Bureau de l'évaluation de conduire une évaluation indépendante du projet pilote consacré à la priorité stratégique « adaptation au changement climatique », et de lui en rendre compte à sa réunion de novembre 2010, espérant que les enseignements tirés de cette évaluation pourraient l'aider à prendre d'autres décisions sur la prise en compte de l'adaptation au sein du FEM. L'évaluation de la priorité stratégique « adaptation » a été élaborée et réalisée par les services du Bureau de l'évaluation du FEM, avec le concours d'un consultant extérieur possédant une vaste expérience dans ce domaine. Les principaux objectifs de l'évaluation étaient les suivants :
  - Évaluer la stratégie et la mise en œuvre de la priorité stratégique « adaptation » ;
  - Évaluer les projets menés dans ce cadre ;
  - Tirer les enseignements des actions menées afin d'accroître la résistance aux chocs climatiques des projets financés par le FEM.
- 2. Au cours d'un atelier de consultation tenu le 27 septembre 2010, les premières conclusions de l'évaluation ont été présentées et les principaux acteurs concernés ont été invités à donner leur avis sur d'éventuelles erreurs factuelles ou d'analyse. Leurs avis ont été passés en revues et intégrés, le cas échéant, dans le rapport final. Le présent document reprend les principales conclusions et recommandations résultant de l'évaluation. La version intégrale du rapport d'évaluation intégral, placée sur le site du Bureau de l'évaluation du FEM

(www.gefeo.org), inclut un examen approfondi du portefeuille et une analyse détaillée de chacun des grands aspects de l'étude.

- 3. Le portefeuille se compose de 26 projets et programmes financés par le FEM à hauteur de 48,35 millions de dollars au total. Le cofinancement issu d'autres domaines d'intervention du FEM et d'autres sources s'élève à 780 millions de dollars au total. Dix-sept projets sont de grande envergure et neuf de moyenne envergure. Bien que l'ensemble des financements alloués à la priorité stratégique « adaptation » ait été approuvé au cours de FEM-3, seuls environ 57 % de ces fonds ont été engagés pendant la même période, le reste, soit environ 20,8 millions de dollars (43 %) l'étant pendant FEM-4.
- 4. Nous sommes parvenus aux dix conclusions suivantes :
  - 1) Tous les projets rattachés à la priorité stratégique « adaptation » satisfont au critère des effets positifs sur l'environnement mondial et prennent expressément en compte l'impact du changement climatique sur les effets escomptés ; ils correspondent bien au mandat du FEM.
  - 2) La priorité stratégique « adaptation », dotée de 50 millions de dollars de fonds propres, a le potentiel, à des degrés divers, de mettre les 780 millions de dollars co-investis dans ces projets à l'abri du changement climatique.
  - 3) Le portefeuille de projets est représentatif de la diversité des secteurs, des thèmes et des domaines d'intervention, faisant une place particulièrement large à la biodiversité et à la dégradation des sols.
  - 4) À quelques exceptions près, les projets ont été conçus dans le respect des dispositions et prescriptions des Directives opérationnelles applicables à la priorité stratégique « adaptation ».
  - 5) Les mesures d'adaptation proposées dans les projets, qui portent majoritairement sur la gestion des ressources naturelles, ont en général été jugées utiles « en tout état de cause ».
  - 6) Les résultats obtenus jusqu'à présent concernent surtout la réalisation de produits ; la plupart des projets en sont encore aux premiers stades de leur mise en œuvre ou bien n'ont pas encore démarré.
  - 7) Il y a des raisons de penser que l'adaptation au changement climatique est systématiquement prise en compte au sein du FEM principalement au niveau stratégique et, dans une certaine mesure, lors de la conception des projets mais son intégration totale se heurte à certains obstacles.
  - 8) Bien que le portefeuille en soit encore aux premiers stades de sa mise en œuvre, certains enseignements peuvent déjà être tirés des projets et appliqués aux FEM dans son ensemble.
  - 9) La gestion du portefeuille fait apparaître certaines faiblesses, mais il est encore temps d'y remédier.
  - 10) En tant que projet pilote d'acquisition de connaissances au sein du FEM, la priorité stratégique « adaptation » n'a pas encore donné toute la mesure de son potentiel.

5. Il faut reconnaître que la résistance aux chocs climatiques fait partie intégrante de l'obtention et de la préservation des effets positifs sur l'environnement mondial, et qu'il existe une forte convergence entre ces effets, le développement et l'adaptation au changement climatique. Le FEM devrait prendre des dispositions, autre que financières, et fournir des outils pour prendre effectivement en compte la résistance aux chocs climatiques dans sa programmation. La mobilisation de ressources financières pourrait être envisagée dans un deuxième temps.

Recommandation 1 : Le FEM doit continuer à expressément inciter à la prise en compte systématique de la résistance et de l'adaptation aux chocs climatiques dans ses domaines d'intervention afin de réduire les risques pour son portefeuille.

6. Le portefeuille des projets rattachés à la priorité stratégique « adaptation » étant encore jeune – même si toutes les ressources correspondantes ont déjà été engagées – il doit continuer à être géré directement par le FEM, surtout s'il s'agit d'en tirer les enseignements qu'on en attend.

Recommandation 2 : Pour continuer à suivre la mise en œuvre de la priorité stratégique « adaptation », le Secrétariat du FEM doit disposer de ressources suffisantes, au-delà de celles nécessaires à la gestion des projets en préparation.

7. Le Bureau de l'évaluation du FEM, le Groupe consultatif pour la science et la technologie et le Groupe d'étude sur l'adaptation doivent définir des modalités d'évaluation à mi-parcours ou d'évaluation finale, en cherchant surtout à faciliter l'examen, la sélection et l'amélioration des mesures d'adaptation.

Recommandation 3: Les mesures d'adaptation accompagnant les projets rattachés à la priorité stratégique « adaptation » en étant encore au stade de leur mise en œuvre, de nouvelles évaluations pourraient permettre de tirer les enseignements des résultats obtenus et des progrès accomplis vers la réalisation d'un impact.

8. Malgré l'effort actuel de mise au point d'outils de repérage de la prise en compte de l'adaptation au changement climatique, la décision du Conseil du FEM sur ces outils reste à mettre en application.